

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **15 janvier 2018** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Marie-Ange Richard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - Suivi des conseils des séances du 4 décembre 2017 et du 18 décembre 2017

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

4.2 - Résolution d'adoption de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

6.1.2 - Résolution pour modifier la programmation du système d'alarme pour enlever les coupures Internet et les troubles généraux

6.1.3 - Résolution pour adopter le rapport d'activités annuelles 2017 du SCRI

6.2 - Sécurité civile

6.3 - Autres (fourrière)

7 - HYGIÈNE DU MILIEU – EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

7.1.1 - Résolution pour augmenter le salaire de l'opérateur en eau potable Jean Théberge

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

7.3 - Résolution pour poursuivre le traitement du réseau d'égout et des étangs au Bactocharge

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES – DÉCHETS DOMESTIQUES

9 - URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – TOURISME

9.1 - Résolution pour accepter la soumission de Câble-Axion Digitel inc. pour l'extension du réseau de câbles

- 9.2** - Résolution pour accepter la soumission de Pyrux pour les 35 jardinières
- 9.3** - Résolution pour accepter les soumissions pour le paysagement du Centre communautaire et de la halte municipale
- 9.4** - Résolution pour le renouvellement d'adhésion 2016 à la COMBEQ
- 9.5** - Résolution pour contribuer à la Route des Sommets en 2018

10 - LOISIRS – CULTURE

- 10.1** - Rapport des concierges
- 10.2** - Départ de Claude Blanchette pour une année de congé de compassion/proche aidant
- 10.3** - Résolution pour attribuer les tâches de concierge à Steve Veilleux
- 10.4** - Résolution pour verser une première partie de la subvention au Comité du Service des Loisirs
- 10.5** - Résolution pour autoriser le passage du Défi des Demois'ailles le 12 juillet 2018

11 - LÉGISLATION

- 11.1** - Dépôt des copies de toutes les listes et rapports de dépenses des candidats
- 11.2** - Résolution pour augmenter la rémunération des employés municipaux
- 11.3** - Dépôt de la liste des arrérages au 8 février 2017
- 11.4** - Avis de motion du règlement #2018-505 afin de déterminer les taux de charges, les taux de taxes et pour fixer les conditions de perception pour l'année 2018

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 12.1** - Comptes à payer
- 12.2** - Dépenses récurrentes du mois de décembre 2017
- 12.3** - Rapport de la petite caisse au 15 janvier 2018
- 12.4** - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 12.5** - Résolution pour renouveler la cotisation 2018 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance
- 12.6** - Résolution pour payer les factures de Monty Sylvestre conseillers juridiques
- 12.7** - Résolution pour autoriser l'achat de relieur et de feuilles 18 trous pour archiver les procès-verbaux
- 12.8** - Résolution pour demande de commandite du Club de motoneige Lac-Mégantic
- 12.9** - Résolution pour payer la réparation des portes extérieures du côté de la bibliothèque
- 12.10** - Résolution pour payer la gestion de la Mutuelle de prévention de janvier à juin 2018

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

- 13.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie

14 - TECQ 2014-2018

- 14.1** - MAMOT accepte la programmation révisée déposée le 13 octobre 2017

15 - CORRESPONDANCE

16 - VARIA

- 16.1** - Soirée d'information du Centre magnétique
- 16.2** - Bornes de repérage 9-1-1

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 17.1** - Voirie - Réjean Boulanger
- 17.2** - Bibliothèque - Rachelle Audet
- 17.3** - Transautonomie - Réal Cameron

- 17.4** - Conseil d'établissement d'école - Renald Béliveau
- 17.5** - Granit Action et Loisirs - Valérie Bolduc
- 17.6** - Famille et aînés - Réal Cameron
- 17.7** - SDE du Granit - Réjean Boulanger
- 17.8** - Croix-Rouge - Renald Béliveau
- 17.9** - Sécurité civile - Mario Lachance, Renald Béliveau
- 17.10** - CIGES - Mario Lachance
- 17.11** - Comité de développement - Valérie Bolduc
- 17.12** - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
- 17.13** - Parc de Stornoway - Réal Cameron
- 17.14** - Parc Frontenac - Mario Lachance
- 17.15** - Route des Sommets et Tourisme - Marie-Ange Richard
- 17.16** - Village-relais - Marie-Ange Richard, Mario Lachance
- 17.17** - Art et Culture, Tourisme - Rachelle Audet

18 - MOT DU MAIRE

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte l'ordre du jour tel que présenté.
Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - Suivi des conseils des séances du 4 décembre 2017 et du 18 décembre 2017

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 4 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-01-02

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-03

4.2 - Résolution d'adoption de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre

d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Le réservoir du North Hill mesure 57 pouces. Il a diminué de 3 pouces. Le réservoir de la Route 108 mesure 98 pouces. Il a diminué de 2 pouces. Le réservoir de la Route 161 mesure 100 pouces. Le niveau est inchangé. Le réservoir au centre communautaire est demeuré au même niveau 13-1/2 pouces du bord.

2018-01-04

6.1.2 - Résolution pour modifier la programmation du système d'alarme pour enlever les coupures Internet et les troubles généraux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit des communications des alertes de la Centrale d'alarme pour des coupures internet;

CONSIDÉRANT QUE ces troubles peuvent être retirés des alertes envoyées à la Centrale d'alarme;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise Télé-Alarme à modifier la programmation du système d'alarme pour enlever les alertes pour les troubles mineurs;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien et réparation bâtiment (centre comm)* n°02-702-20-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-05

6.1.3 - Résolution pour adopter le rapport d'activités annuelles 2017 du SCRI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a une entente avec la Municipalité de Saint-Romain concernant le Service de Sécurité Incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte tel que rédigé, le rapport d'activités annuelles 2017 préparé par la Municipalité de Saint-Romain à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 - Sécurité civile

Aucun sujet traité.

6.3 - Autres (fourrière)

Aucun sujet traité.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Les quatre tests de décembre du centre communautaire sont bons. Aucune bactérie, ni de coliforme. Les tests de particules dans l'eau sont à l'intérieur des normes.

Quatre tests ont été effectués à la halte municipale en décembre 2017. Hors normes dans les coliformes totaux et présence d'E-Coli. Des mesures correctives ont été prises par les opérateurs en eau potable. Le dernier test de décembre ne dénombrait aucun E-Coli et des coliformes totaux dans les normes. Le test de mesure de particules dans l'eau est à l'intérieur des normes.

2018-01-06

7.1.1 - Résolution pour augmenter le salaire de l'opérateur en eau potable Jean Théberge

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente de partage des ressources en eau potable avec six municipalités, dont Nantes, Ste-Cécile, Frontenac, Audet, Lac-Drolet et St-Ludger;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent payer le même salaire aux opérateurs soit Jean Théberge opérateur sénior et Francis Montplaisir opérateur junior;

CONSIDÉRANT QU'il a été décidé entre les municipalités d'augmenter l'opérateur sénior Jean Théberge de deux dollars de l'heure afin de maintenir l'écart entre l'opérateur sénior et junior;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'augmentation salariale de Jean Théberge, opérateur sénior en eau potable, de deux dollars de l'heure;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Salaire opérateur eau potable n°02-412-00-141*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Un test d'eau à l'affluent a été fait. Rien d'anormal n'a été détecté. Le rapport annuel a été déposé et le rapport du mois de novembre 2017. Aucune anomalie.

2018-01-07

7.3 - Résolution pour poursuivre le traitement du réseau d'égout et des étangs au Bactocharge

CONSIDÉRANT QUE Jean-François Arès de l'entreprise NUVAC Éco-Science inc. est venu présenter au conseil municipal le 27 mars 2017 les produits pour traiter les boues des étangs et des installations septiques, #2017-05-131;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du traitement des étangs et du réseau d'égout sont visibles;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la poursuite du traitement Bactocharge des étangs et du réseau d'égout avec l'entreprise NUVAC Éco-Science inc. pour un montant de 3 759.11 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Égouts - traitement des boues n°02-414-00-445*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

Aucun sujet n'a été traité.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2018-01-08

9.1 - Résolution pour accepter la soumission de Câble-Axion Digitel inc. pour l'extension du réseau de câbles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé un appel d'offres le 14 septembre 2017 afin de prolonger le réseau de fibres optiques sur une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Câble-Axion Digitel inc. a déposé une soumission conforme au montant considéré pour déterminer le plus bas soumissionnaire, 86 195,47 \$ taxes incluses;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la soumission conforme de Câble-Axion Digitel inc. pour prolonger le réseau de fibres optiques sur une partie de son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-09

9.2 - Résolution pour accepter la soumission de Pyrux pour les 35 jardinières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Aménagement paysager Pyrus inc. pour préparer les jardinières pour la prochaine saison, remplacer les paniers brisés, les crochets brisés et les cocos brisés ainsi que la fertilisation liquide;

CONSIDÉRANT QUE la livraison se fera entre le 10 et le 15 juin 2018 au bureau municipal;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la soumission de l'entreprise Aménagement paysager Pyrus inc. pour la préparation de 35 paniers

suspendus de fleurs de 16 pouces au montant avant taxes de 1 400,00 \$. Les paniers vides sont fournis par la municipalité;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remplacement de panier au coût de 9,00 \$ l'unité, de crochet au montant de 1,25 \$ l'unité et de coco brisé au coût de 3,50\$ l'unité, montants avant taxes et des frais de livraison de 50 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fleurs pour villages n°02-610-00-670*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-10

9.3 - Résolution pour accepter les soumissions pour le paysagement du Centre communautaire et de la halte municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a réalisé un aménagement paysagé au Centre communautaire et à la halte municipale;

CONSIDÉRANT QU'afin de conserver ses investissements la Municipalité de Stornoway doit les entretenir;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aménagement paysager Pyrus inc. a déposé des soumissions pour la taille des arbustes et des vivaces pour l'hiver, mettre les protections hivernales (cordes et filet) et l'application d'engrais organique au printemps au Centre communautaire au montant de 710 \$ avant taxes;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte les soumissions d'Aménagement paysager Pyrus inc. pour l'entretien paysager du Centre communautaire au montant total de 816,32 \$ taxes incluses et de la halte municipale au montant de 137,97 \$ taxes incluses;

QUE le montant pour le Centre communautaire soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Paysagement n°02-702-20-459*;

QUE le montant pour la halte municipale soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Aménagement paysager pan. Information n°02-622-00-529*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-11

9.4 - Résolution pour le renouvellement d'adhésion 2016 à la COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Monsieur Jacques Pichardie, est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec permet de garder ses membres formés et informés sur les différents changements survenus dans les lois et réglementations;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec offre des formations permettant aux membres de bien connaître les lois, les règlements et les changements apportés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway doit appliquer les lois et règlements en vigueur;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE la Municipalité de Stornoway autorise le renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Monsieur Jacques Pichardie, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2018;

QUE la Municipalité de Nantes gère le renouvellement d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, le montant de 375 \$ plus taxes, sera réparti entre trois municipalités participantes à son embauche;

QUE ce montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste 02-610-00-494 *Cotisation annuelle COMBEQ*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-12

9.5 - Résolution pour contribuer à la Route des Sommets en 2018

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets traverse notre territoire;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir la Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique majeur pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la contribution est prévue dans le plan de développement de la municipalité adopté précédemment;

Il est : Proposé par Rachelle Audet
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la reconduction pour l'année 2018 le soutien financier à la Route des Sommets par une contribution financière de 536,54 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cont Route des Sommets n°02-701-20-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport des concierges

Une lecture des différentes tâches effectuées par les concierges est faite.

10.2 - Départ de Claude Blanchette pour une année de congé de compassion/proche aidant

Claude Blanchette a demandé une année sabbatique pour prendre soin de son père.

2018-01-13

10.3 - Résolution pour attribuer les tâches de concierge à Steve Veilleux

CONSIDÉRANT QUE le poste de concierge est vacant depuis le 13 janvier 2018 suite au départ de Claude Blanchette pour compassion;

CONSIDÉRANT QUE Steve Veilleux est concierge à la halte municipale depuis le juillet 2016 à la satisfaction de la municipalité et de la clientèle;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway accorde à Steve Veilleux le poste de concierge au Centre communautaire pour la durée de la vacance du poste;

QUE le conseil municipal de Stornoway accorde une augmentation de la rémunération de Steve Veilleux à 15 \$ de l'heure;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-14

10.4 - Résolution pour verser une première partie de la subvention au Comité du Service des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE le comité Service des Loisirs prépare le 76e festival d'hiver de Stornoway;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de 6 000 \$ au comité Service des Loisirs pour leur 76e festival d'hiver;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subvention - activités récréatives n°02-701-52-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-15

10.5 - Résolution pour autoriser le passage du Défi des Demois'ailles le 12 juillet 2018

CONSIDÉRANT QUE la 6e édition du Défi des Demois'Ailes passera dans notre municipalité en juillet prochain, leur numéro de permis du MTQ est le 7007-018-007;

CONSIDÉRANT QUE ce défi consiste en une course à pied à relais d'environ 750 km réparti sur 4 jours et nuits qui aura lieu du 11 au 15 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce défi réunit quarante femmes qui auront à courir 100 km chacune;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est bien organisé, les détails se trouvent sur leur site web au www.defi-des-demoisailles.com;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le convoi du Défi des Demois'Ailes à circuler dans la municipalité lors du Défi des Demois'Ailes passera dans notre municipalité en juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

11.1 - Dépôt des copies de toutes les listes et rapports de dépenses des candidats

Les onze rapports de dépenses des candidats à l'élection du 5 novembre 2017 ont été déposés. Les originaux seront postés au Directeur général des élections du Québec. Les onze candidats sont : Mario Lachance, Mario Bergeron, Marie-Ange Richard, Renald Béliveau, Valérie Bolduc, Micheline Charrier, Réal Cameron, Steve Paré, Réjean Boulanger, Réal Bernard et Rachelle Audet.

2018-01-16

11.2 - Résolution pour augmenter la rémunération des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE le taux de l'indice des prix à la consommation du Québec en novembre 2017 déterminé par Statistique Canada en novembre 2017 est à 1,7 %;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente prise lors de l'embauche de France Dumont, secrétaire administrative, une augmentation d'un dollar l'heure lui sera accordée cette année;

CONSIDÉRANT QUE le règlement des élus #2014-485, prévoit une augmentation annuelle de minimum 2% et maximum 4%;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'augmentation de la rémunération de France Dumont d'un dollar l'heure;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'augmentation de la rémunération des employés municipaux de 2% sauf Manuel Blais et Jean Théberge;

QUE les montants soient pris dans les postes suivants :

- *Rémunération de base des élus n°02-110-00-131;*
- *Rémunération dir. gén. et secrétaire n°02-130-00-141;*
- *Rémunération - inspecteur municipal n°02-320-00-141;*
- *Salaire opérateur eau potable n°02-412-00-141;*
- *Aide technicien des étangs n°02-414-01-141;*
- *Rémunération réseau égout n°02-415-00-141;*
- *Rémunération - inspecteur bâtiment n°02-610-00-141;*
- *Rém. Conciergerie Village-relais n°02-622-00-141;*
- *Autre rémunération village-relais n°02-622-01-141;*
- *Salaire pelouse Village-relais n°02-622-02-141;*
- *Rém. Concierge n°02-701-50-141;*
- *Rémunération - concierge n°02-702-20-141;*
- *Autres rémunération centre comm. n°02-702-21-141;*
- *Salaire tonte pelouse (centre comm.) n°02-702-22-141;*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.3 - Dépôt de la liste des arrérages au 8 février 2017

La liste des arrérages en date du 8 janvier 2018 est déposée au montant total de 56 352,75 \$. Elle est mise en annexe.

11.4 - Avis de motion du règlement #2018-505 afin de déterminer les taux de charges, les taux de taxes et pour fixer les conditions de perception pour l'année 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

AVIS DE MOTION

Avis de motion du règlement #2018-505 afin de déterminer les taux de charges, les taux de taxes et pour fixer les conditions de perception pour l'année 2018

Il a été statué notamment ce qui suit :

Avis de motion est donné par le conseiller Renald Béliveau, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 2018-505.

RÈGLEMENT AFIN DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES, LES TAUX DE CHARGES POUR L'EXERCICE 2018 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Tous les conseillers confirment avoir reçu une copie du règlement et des copies sont disponibles au public. Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Copie certifiée conforme ce 15 janvier 2018.

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-01-17

12.1 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM, la liste est mise en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de décembre 2017

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de décembre 2017. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 15 janvier 2018

Le rapport de la petite caisse au 15 janvier 2018 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2018-01-18

12.5 - Résolution pour renouveler la cotisation 2018 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être informée sur les sujets touchant l'actualité et sur nos réalités quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être en mesure d'avoir des sources d'information fiables;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la direction est de s'assurer que la Municipalité de Stornoway gère selon les lois;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec permet à ses membres d'être formés et informés sur les différents changements survenus dans les lois et réglementations;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec met à la disposition de ses membres de nombreux outils de communication publiés sur une base régulière;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec a un intranet réservé aux membres comportant une foule de documents et de publications utiles pour les gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une assurance des frais juridiques et un cautionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une protection, un programme d'aide aux membres;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway renouvelle l'adhésion de la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stornoway, Simone Grenier, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2018 pour la somme de 450 \$ plus taxes, total de 517,39 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'adhésion de la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stornoway, Madame Simone Grenier, à l'assurance offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2017 pour la somme de 348 \$ taxes comprises;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisation annuelle ADMQ n°02-130-00-959*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2018-01-19

12.6 - Résolution pour payer les factures de Monty Sylvestre conseillers juridiques

CONSIDÉRANT QUE Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. est l'entreprise mandatée par la municipalité pour l'utilisation des services juridiques, #2017-09-260;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des deux factures de Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. au montant total de 408,03 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Services juridiques n°02-190-00-412*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-20

12.7 - Résolution pour autoriser l'achat de relieur et de feuilles 18 trous pour archiver les procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise des relieurs de procès-verbaux 18 anneaux 8,5 x 14, de 2 pouces pour l'archivage des procès-verbaux au coût 124,95 \$ l'unité;

CONSIDÉRANT QUE les feuilles de procès-verbaux pour ces relieurs, 8,5 x 14, recto verso, avec rondelle maire-sec.-trésorier, ligne sans en-tête, sans numérotation, sans logo, perforation 18 trous, marges différentes recto verso, modèle FD - 125 feuilles sont au coût de 78,75 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les feuilles 8,5 x 14, perforées à 4 trous sans aucune impression utilisée pour nos règlements sont au coût de 45,15 \$ taxes en sus pour 125 feuilles;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un relieur de procès-verbaux 18 anneaux, 8,5 x 14, de 2 pouces pour l'archivage des procès-verbaux au coût 124,95 \$ l'unité, de 125 feuilles 8,5 x 14, recto verso, avec rondelle maire-sec.-trésorier, ligne sans en-tête, sans numérotation, sans logo, perforation 18

trous, marges différentes recto verso, modèle FD au coût de 78,75 \$ taxes en sus et de 125 feuilles 8,5 x 14, perforées à 4 trous sans aucune impression utilisée pour nos règlements au coût de 45,15 \$ taxes en sus, pour un total de 286,12 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fournitures de bureau n°02-130-00-670*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-21

12.8 - Résolution pour demande de commandite du Club de motoneige Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige de Lac-Mégantic Inc. a présenté une demande de commandite à la Municipalité de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE le Club Moto Tout terrain la Chaudière a présenté une demande de commandite à la Municipalité de Stornoway;

Il est : Proposé par Marie-Ange Richard
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une commandite de 100,00 \$ au Club Moto Tout terrain la Chaudière;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une commandite de 100,00 \$ au Club de motoneige de Lac-Mégantic Inc.;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisations autres organismes n°02-190-10-494*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-22

12.9 - Résolution pour payer la réparation des portes extérieures du côté de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE les portes extérieures du côté de la bibliothèque ne se fermaient pas complètement et ouvraient au vent;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la réparation urgente, le 5 janvier 2018, des portes extérieures du côté de la bibliothèque par Tony Mathieu, Serrurier au coût total de 70 \$;

QUE le montant est pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien-réparation bâtiment (centre comm) n°-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-01-23

12.10 - Résolution pour payer la gestion de la Mutuelle de prévention de janvier à juin 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail avec la Société Mutuelle de Prévention inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Société Mutuelle de Prévention inc. a présenté un relevé d'honoraires pour janvier à juin 2018 au montant de 250 \$ taxes en sus;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des honoraires de la Société Mutuelle de Prévention inc. au coût total de 287,44 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Mutuelle CSST n°02-190-01-419*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur municipal en voirie fait un résumé des travaux faits en décembre 2017 et au 14 janvier 2018.

14 - TECQ 2014-2018

14.1 - MAMOT accepte la programmation révisée déposée le 13 octobre 2017

La reddition de comptes des travaux effectués en 2017 dans le cadre de la TECQ 2014-2018 a été déposée le 13 octobre 2017 sur le site web du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT). Nous avons reçu une correspondance nous informant de l'acceptation de notre reddition de comptes. Nous recevrons les sommes subventionnées en mars 2018.

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois décembre 2017 sera déposée le mois prochain.

16 - VARIA

16.1 - Soirée d'information du Centre magnétique

Le Centre magnétique participe à la croissance et à la diversification économique de la MRC du Granit en soutenant une philosophie et une pratique de travail axées sur l'ouverture à la technologie, la créativité et la collaboration dans toutes les phases entrepreneuriales. Nous mettons en contact les acteurs de tous les secteurs pour catalyser les forces de chacun afin que tous développent leur plein potentiel.

Une rencontre d'information aura lieu à Stornoway le mercredi 31 janvier 2018 à 19 h dans la salle Fernand-Breton.

16.2 - Bornes de repérage 9-1-1

Le projet de mettre des bornes de repérage 9-1-1 en dehors du périmètre urbain sera réévalué lors du prochain budget.

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Le point a été traité au point #13.1.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Aucune information.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

La prochaine réunion sera le mardi 23 janvier. Des pamphlets sont remis afin de les partager. Le souper de Noël était très bien.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Renald Béliveau

La prochaine réunion sera le lundi 22 janvier.

17.5 - Granit Action et Loisirs - Valérie Bolduc

Une demande de bénévoles a été faite et la réponse a été très bonne.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Des discussions sur la pertinence d'intégrer le programme Municipalité amies des aînées (MADA) du gouvernement provincial ont été faites. Des informations seront transmises au conseiller responsable Famille et aînés.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.8 - Croix-Rouge - Renald Béliveau

Aucune information.

17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance, Renald Béliveau

Une rencontre du regroupement de services incendie est prévue le mardi 23 janvier.

17.10 - CIGES - Mario Lachance

Aucune information.

17.11 - Comité de développement - Valérie Bolduc

Une rencontre du comité est prévue le mercredi 24 janvier.

17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

Aucune information.

17.13 - Parc de Stornoway - Réal Cameron

Les sentiers de quad et de motoneige sont fermés à cause du redoux.

17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Aucune information.

17.15 - Route des Sommets et Tourisme - Marie-Ange Richard

Aucune information.

17.16 - Village-relais - Marie-Ange Richard, Mario Lachance

Le prochain congrès des villages-relais sera du 23 au 25 mai 2018 à Yamachiche en Mauricie. Quarante et un villages possèdent l'appellation village-relais. Il y a dix-huit nouveaux maires parmi les municipalités villages-relais.

17.17 - Art et Culture, Tourisme - Rachelle Audet

Aucune information.

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire fait un résumé du dernier conseil des maires.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, mais un citoyen nous informe que le bureau de notaire de Lac-Mégantic associé avec Monty-Sylvestre fermera.

2018-01-24

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Valérie Bolduc et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21 h.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.